



# Syndicat National CGT des Chancelleries et Services Judiciaires

## **Demande de multilatérale au directeur des services judiciaires sur le projet de réforme statutaire**

Le vendredi 21 janvier 2022, nous avons demandé au DSJ l'organisation d'une réunion multilatérale sur le sujet ô combien attendu par tout le monde d'une réforme statutaire qui revalorise enfin les grilles indiciaires et fonctions des greffiers et directeurs, à rebours de la contre-réforme de 2014-2015.

Contrairement à notre lettre ouverte sur le temps de travail (toujours sans réponse), dès le lendemain il répondait (samedi à 17h50) :

*« Je vous remercie de ce courrier qui nous permet de connaître enfin la position de la CGT sur un certain nombre de pistes évoquées dans le cadre des différentes réunions relatives au projet de réforme statutaire des personnels de greffe.*

*Comme vous le savez, je suis à votre disposition pour vous rencontrer en bilatérale et je regrette très fortement votre refus répété d'échanger avec la direction des services judiciaires sous cette forme.*

*Dans le cadre d'une négociation syndicale que nous appelons de nos vœux, je réunirai l'ensemble des organisations syndicales représentatives au comité technique des services judiciaires. »*

Nous actons que le directeur envisage l'ouverture de négociations, mais sans annoncer de calendrier.

S'agissant des « pistes », elles n'ont été évoquées que superficiellement lors de la réunion du 29 septembre. Elles ont été précisées par des bruits de couloirs peu rassurants.

Quant à nos positions, difficile de croire que la DSJ ne les connaît pas. Nous les rappelons assez souvent et encore récemment nous avons publié des [cahiers de doléances dans le cadre des États Généraux](#).

Quant à participer à des bilatérales, nous avons déjà dit (et écrit) ce que nous en pensions. C'est uniquement l'occasion pour l'administration de donner à chaque syndicat des informations différentes et de négocier de façon parallèle. Donc au mépris de toute transparence à l'égard des représentants du personnel, pourtant les premiers concernés. C'est bien pour cela que nous maintenons notre demande de multi-latérale pour avoir des discussions honnêtes.

Montreuil, le 9 février 2022